



RAPPORT SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2020

BUDGET PRINCIPAL

Si la clôture des budgets 2019 et le débat d'orientations budgétaires qui se sont tenus dans des conditions normales début mars, ce budget primitif 2020 est voté dans un contexte de crise sanitaire mondiale sans précédent.

Tous les impacts de cette crise sur les budgets communautaires ne peuvent pas être mesurés complètement à ce stade (perte de recettes de certains services, niveau d'exécution de certaines dépenses courantes) et nécessiteront de réajuster les prévisions budgétaires en cours d'exercice.

Néanmoins, les mesures mises en place par les élus communautaires ont d'ores et déjà été prises en compte pour l'élaboration de ce budget : achats de masques, participation à différents fonds de soutien aux entreprises, exonération de la redevance ordures ménagères pour certaines catégories d'usagers (cf. budget annexe des ordures ménagères).

L'élaboration du Budget 2020 a lieu, encore cette année, dans un contexte économique national particulièrement contraignant.

Le projet de budget s'attachera à maintenir les engagements suivants :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour assurer un niveau d'autofinancement suffisant des investissements et ainsi limiter le recours à l'endettement,
- le maintien des taux ménages de la fiscalité,
- le choix d'un format d'investissements raisonné.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre à 22 357 826 € en dépenses et en recettes.

a) Les moyens de l'exercice

Hors excédent antérieur reporté (4 081 626 €), l'ensemble des recettes réelles se monte à 18 276 000 € ; Elles sont en parfaite stabilité par rapport au réalisé 2019.

Face à la baisse des dotations de l'État et à l'absence de marges de manœuvre, le budget primitif 2020 comporte peu de nouveautés. Conformément au débat d'orientations budgétaires du conseil de communauté du 5 mars 2020, les taux de la TH, TF et TFNB ont d'ores et déjà été adoptés sans augmentation, la loi de finances 2020 prévoyant déjà une augmentation des bases.

Le taux de CFE est également maintenu à 27,41 %.

Les recettes de fonctionnement comprennent principalement :

- les **produits des 3 taxes ménagères et la CFE** soit 8 959 300 € (intégrant l'actualisation des bases adoptée en loi de finances) ;
- **la CVAE** : 1 685 200 €
- **TASCOM** : 525 000 €
- **Entreprises de réseaux** : 408 000 €
- **FNGIR** : 1 709 000 €
- **Attributions de compensation négatives** : 95 000 €

- **FPIC** : 62 000 € (il s'agit de la totalité du reversement dans la mesure où la communauté de communes acquittera la totalité du FPIC 2020. Pour mémoire, la part communale est déduite des attributions de compensation à hauteur du montant 2018).
- **les dotations de l'Etat (74)** : 3 471 920 € dans lesquelles nous retrouvons principalement:
 - o la DGF : 1 684 920 € (ce montant comprend la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation, sur la base des notifications officielles).
 - o la DCRTP pour 892 600 € (ce montant est incertain, les services de l'Etat ne nous ayant communiqué aucune information)
 - o 314 400 € de compensation au titre de l'exonération de la TH
 - o Autres organismes : 330 000 € (sont notamment prévus les soldes des subventions au titre de l'étude sur le transfert de l'eau et de l'assainissement et 27 000 € de remboursement de l'Etat au titre des achats de masques).
- **les locations des immeubles** pour 330 000 €,
- **les reversements d'excédents des budgets annexes (lotissements)** : 27 600 €
- **les produits des services (70)** : 740 000 € (centre aqua-récréatif, école de musique, gîtes et régies). Ce chapitre fait d'ores et déjà l'objet d'une prévision très prudente, qui devra vraisemblablement faire l'objet d'une révision au vu du contexte de fermeture des services dans le cadre de la crise sanitaire que connaît la France.

b) Les charges de l'exercice

Conformément au débat d'orientations budgétaires, les dépenses de fonctionnement 2020 devront être suivies de manière attentive.

L'augmentation constante de nos charges depuis plusieurs exercices nous oblige à maintenir comme les années précédentes, un budget serré, malgré les dépenses liées à la crise sanitaire prise en charge par la Communauté de Communes (achat de masques).

L'ensemble des opérations réelles est approché à hauteur de 16 800 620 €.

Elles se décomposent comme suit :

- **Les charges de personnel (012) : 4 659 500 € (27,7 %)** : ces prévisions incluent le personnel existant, et les saisonniers. Les variations, très maîtrisées (+ 2,67 %) entre les exercices 2019 (4 538 405 €) et 2020 sont dues essentiellement au glissement vieillesse technicité.
- **Les charges à caractère général (011) : 2 562 200 € (15,2 %)** : les charges générales correspondent à l'ensemble des charges récurrentes nécessaires au fonctionnement comme, les fournitures d'entretien, l'entretien et la réparation de biens immobiliers et mobiliers, les travaux de curage, mais aussi les contrats d'entretien, les honoraires et les fournitures administratives. Les évolutions enregistrées entre 2019 et 2020 viennent principalement :
 - + 180 000 € d'achat de masques pour les habitants et les agents
 - + 343 233 € prévus pour l'étude sur le transfert des compétences eau et assainissement et pas réalisée en totalité en 2019
 - de l'augmentation des fluides et combustibles
 - + 24 500 € pour les frais d'acte et de contentieux
- **Les charges de gestion courante (65) : 2 676 200 €**. Ce chapitre est en nette augmentation car il intègre désormais la contribution au contingent incendie (552 300 €), compétence intercommunale depuis le 1^{er} janvier 2020. En contrepartie les sommes versées par les Communes à ce titre en 2019 (cf. CLECT) sont déduites de leurs attributions de compensation. Les autres crédits correspondent :
 - aux versements des subventions : 550 000 €
 - à l'EPCC : 923 000 €
 - aux indemnités des élus : 113 000 €
 - au déficit des budgets annexes : 167 800 € (cette prévision ne sera réalisée qu'en cas de clôture des budgets annexes lotissements)
 - aux versements de subventions aux ALSH des communes membres : 100 000 €
 - à la contribution au contingent incendie : 552 300 € ;
 - aux autres contributions obligatoires : 147 700 € pour les syndicats d'eau et pour le SCOT
 - aux cotisations retraites et sécurité sociale élus
- **Les atténuations de produit : 6 012 000 €**. Ces crédits en forte diminution correspondent aux versements pour :

- Les attributions de compensation : 4 814 000 € (déduction faite des sommes acquittées par les Communes aux titres du contingent incendie et du FPIC et avec la prise en charge de 50 % des déficits d'investissement des budgets annexes eau et assainissement des Communes)
 - Le pacte financier : 136 000 € (pour mémoire, le pacte financier antérieur – ex-CCVG - a été intégré aux attributions de compensation selon les préconisations de l'audit)
 - Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (1 062 000 €) pris intégralement en charge par la Communauté de Communes, les parts communales étant déduites des attributions de compensation.
- **Les charges financières** : 47 300 € : elles correspondent aux remboursements des intérêts des emprunts
- **autres charges** : dépenses imprévues : 798 420 € permettent d'équilibrer la section de fonctionnement.
- 5 079 956 € peuvent être virés à la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissements 2020 s'équilibre à 7 412 540 €.

Le financement de la section est assuré par

- 819 285 € de subventions qui ont été notifiées et inscrites : dont 290 285 € de restes à réaliser (cf. ci-dessous), 34 000 € pour le solde des travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage et 495 000 € pour la base de loisirs (50 % des subventions DETR, CDDI et Feader)
- 1 036 049 € provenant du résultat 2019 affecté à la section d'investissement
- 5 079 956 € du virement de la section de fonctionnement
- 477 250 € de dotations aux amortissements

Ce budget prévoit également en dépenses :

- La couverture des restes à réaliser à hauteur de 1 311 064 € (cf. détail ci-dessous)
- 4 915 425 € de nouveaux crédits sur les chapitres dédiés aux équipements et immobilisations (chapitres 20, 21 et 23) dont 600 000 € en prévision des démolitions quai des mégisseries et 100 000 € pour la participation au fonds de soutien à l'économie mis en place par l'Etat (chapitre 20)
- 106 000 € pour la participation aux fonds de soutien à l'économie mis en place pendant la crise sanitaire par la région et le Département (chapitre 27)
- 387 100 € pour le remboursement de la subvention Feder pour la Cité du Cuir en attendant le nouvel APD ;
- 616 500 € pour le remboursement du capital de l'emprunt
- 61 180 € dédiés aux opérations d'ordre

Ce budget dans ce format n'a pas recours à l'emprunt.

Les restes à réaliser en dépenses et l'ensemble de la programmation est détaillé par opération ci-dessous:

Restes à réaliser en dépenses :

NATURE DE LA DEPENSE	NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT
Fonds concours 2010-Complet	MAIRIE SAINT VICTURNIEN	28 538,00 €
Fonds concours 2012-Dél.28/2/12	MAIRIE D DRADOUR SUR GLANE	17 912,00 €
DELIBERATION 2017/140	FONDATION DU PATRIMOINE	29 803,00 €
SUBV EQUIPEMENT	EPCC VIENNE GLANE	10 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 204		86 253,00 €
Logiciel gestion camping	NOVIDY'S	5 040,00 €
FORTIGATE 100E PARE FEU	NOVIDY'S	2 200,00 €
TOTAL CHAPITRE 20		7 240,00 €
ACQUISITION TERRAIN MME LAGARDE ZA ST VICTURNIEN	KIM PATRICE SCP NOTAIRE	21 000,00 €
CP19060020 Réfection chauffage pépinière entrepris	CAMP R ETABLISSEMENT	12 718,00 €
Téléphonie ip matériel prestation télémaintenance	LIMOUSIN DOIGITAL SERVICES	17 667,00 €
CF19090112 MEUBLE A PORTE BATTANTES	UGAP- AGENT COMPTABLE	390,00 €
CF19110001 LAVE VAISSELLE	ANAVAL SARL	458,00 €
CF19100406 LAVE VITRE ELECTRIQUE	CACC PROLIANS	71,00 €
CF19110091 KANGOO ZE	UGAP- AGENT COMPTABLE	18 296,00 €
CF19110087 ZOE ZEN R110	UGAP- AGENT COMPTABLE	17 964,00 €
CP19110047 CREATION SAS ENTREE PEPINIERE	ABCS	8 304,00 €
CF19120045 MOBILIER URBANISME	UGAP- AGENT COMPTABLE	3 684,00 €
Cf19100394 mobilier	UGAP- AGENT COMPTABLE	947,00 €
Cf19100394 électroménager	UGAP- AGENT COMPTABLE	129,00 €
Téléphone	BOUYGUES TELECOM ENTREPRISE	1 073,00 €
TOTAL CHAPITRE 21		102 701,00 €

MO aménagement vestiaire sanitaire locaux 5 quai	THOLOS ARCHITECTURE SARL	6 240,00 €
2018-24 TX REP VOIRIE 2018	EUROVIA POITOU CHARENTES LIMOUSI	4 649,00 €
CP19050040 Mission CT création sanitaires Quai Még	APAVE	1 433,00 €
2019-11 LOT 1 VOIRIE 2019 JAVERDAT	EUROVIA CMCTP	33 243,00 €
2019-11 LOT 1 VOIRIE 2019 ORADOUR SUR GLANE	EUROVIA CMCTP	73 308,00 €
2019-11 LOT 1 VOIRIE 2019 ST BRICE SUR VIENNE	EUROVIA CMCTP	2 639,00 €
2019-12 LOT 2 VOIRIE 2019 CHAILLAC SUR VIENNE	EUROVIA CMCTP	13 697,00 €
2019-12 LOT 2 VOIRIE 2019 ST JUNIEN	EUROVIA CMCTP	9 967,00 €
2019-12 LOT 2 VOIRIE 2019 ST MARTIN DE JUSSAC	EUROVIA CMCTP	24 018,00 €
2019-13 LOT 3 VOIRIE 2019 ROCHECHOUART	LABBE TP STPR	25 926,00 €
CP19100093 REMISE EN ETAT DES AVANT TOITS	JANET SARL	12 635,00 €
CP19090064 REFECTION COUVERTURE ABRI DE JARDIN	JANET SARL	4 362,00 €
CP19100135 RENOVATION PRODUCTION FROID	ENGIE COFELY	19 700,00 €
MISSION MOE TX AMENAG AIRE CAMPING CARS ORADOUR	CABINET VINCENT	5 568,00 €
2019-26 AMO Diag tout corps d'état salle spectacle	INGEPOLE	8 900,00 €
CP19040006 REHAB CIRCUIT CLIM N°2	ENGIE COFELY	8 617,00 €
2019-30 CP19070131 MISSION SPS TX QUAI MEGISSERIE	CABINET MICHEL DUBOC SARL	714,00 €
Travaux quai des mégisseries création sanitaires	GRPT ENTREPRISES	115 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 23		370 616,00 €
Mission coordination santé espace muséal	APAVE	2 923,00 €
Contrôle technique espace muséal	DEKRA INDUSTRIAL SAS	8 200,00 €
Cp19060049 bornage	CABINET VINCENT	3 694,00 €
PUB	CENTRE FRANCE PUBLICITE	446,00 €
2016-32 Scénographie cité du cuir espace muséal	TAKK JOLIVET PASTRE	117 760,00 €
TOTAL OPERATION 1486 CITE DU CUIR		133 023,00 €
MISSION MOE ASSAINI AUTONOME AIRE STATIONNEMENT O	CABINET VINCENT	5 994,00 €
2019-25 Cp19080023 mission sps tx aire accueil	CABINET MICHEL DUBOC SARL	966,00 €
Travaux aire accueil	GRPT ENTREPRISES	185 000,00 €
TOTAL OPERATION 109 AIRE D'ACCUEIL		191 960,00 €
CP19060014 Fourniture et pose kit motorisation vol	VARNIER MENUISERIE FERMETURE	1 863,00 €
Motorisation portillon alsh chaillac	VARNIER MENUISERIE FERMETURE	1 728,00 €
Cf19060301 coffret de rangement	MANUTAN SA	347,00 €
TOTAL OPERATION 140 ALSH		3 938,00 €
Mission SPS Base nautique	CABINET MICHEL DUBOC SARL	1 953,00 €
Mission CT Base nautique	BUREAU VERITAS	1 988,00 €
CP19110037 RACCORDEMENT ELECTRIQUE	ENEDIS AGENCE PRODUCTEURS LIMOUSIN	1 303,00 €
TRAVAUX BASE DE LOISIRS	GP ENTREPRISE	157 000,00 €
2016-31 MOE AMENAGEMENT BASE DE LOISIRS ST VICTURN	TALPA	51 000,00 €
TOTAL OPERATION 114 BASE DE LOISIRS		213 244,00 €
CP19050063 Réfection des pentes des douches	DUMASDELAGE SARL	6 912,00 €
Cp19060047 gestionnaire éclairage bassin ludiq sp	ALLEZ ET CIE ST JUNIEN	6 709,00 €
CP19090023 REFECTION ETANCHEITE PATAUGEOIRE	VALAGIER RESINE	10 340,00 €
Cf19120009 habillage de sous face avant toits	ABCS	11 040,00 €
SERVEURS	HORANET	3 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 21		38 001,00 €
2019-27 AMO rafraichissement hall entrée TF	INGEPOLE	14 280,00 €
TOTAL CHAPITRE 23		14 280,00 €
TOTAL OPERATION 106 CENTRE AQUATIQUE		52 281,00 €
SUBVENTION EQUIPEMENT CIRIR	CIRIR	26 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 204		26 000,00 €
CUISINIERE GAZ	ANAVAL SARL	403,00 €
DRESSING CIRIR	LEROY MERLIN	1 592,00 €
BC N°2991	GIFI SAS MAG	279,00 €
ELECTROMENAGER ET USTENSILES CUISINE	UGAP- AGENT COMPTABLE	935,00 €
TOTAL CHAPITRE 21		3 209,00 €
Mission CT CIRIR	APAVE	597,00 €
Mission SPS CIRIR	CABINET MICHEL DUBOC SARL	126,00 €
MOE réhab immeuble création du CIRIR	FOUGERON JEAN LUC	1 985,00 €
MOE réhab immeuble création du CIRIR	BET ACTIF	1 284,00 €
2018-03 Travaux CIRIR LOT 3	ADAM	19 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 23		22 992,00 €
TOTAL OPERATION 108 CIRIR		52 201,00 €

6 PUPITRES ORCHESTRE	WOODBRASS	628,00 €
CF19100310 RAYONNAGE	UGAP- AGENT COMPTABLE	1 275,00 €
Cf19110241 rayonnage	UGAP- AGENT COMPTABLE	1 438,00 €
TOTAL CHAPITRE 21		3 341,00 €
AMENAGEMENT NIVEAU EDM I	SPIRALE	2 104,00 €
Bon de prestation N° CP16030045	CABINET MICHEL DUBOC SARL	238,00 €
2019-19 Aménagement R-1 EDM I LOT 1 GROS OEUVRE	MAZIERE MICHEL	38 106,00 €
2019-20 Aménagement R-1 EDM I LOT 2 SERRURERIE	ROCSERRURE	3 689,00 €
2019-21 Aménagement R-1 EDM I LOT 3 PLATRERIE ISOLA	DIATAXI	19 500,00 €
2019-22 Aménagement R-1 EDM I LOT 4 PEINTURE	ROUGIER BATIMENT	8 138,00 €
2019-23 Aménagement R-1 EDM I LOT 5 ELECTRICITE	VEYRAC BATIMENTS	4 191,00 €
2019-24 Aménagement R-1 EDM I LOT 6 CHAUFFAGE VENTI	CAMP R ETABLISSEMENT	12 316,00 €
TOTAL CHAPITRE 23		88 282,00 €
TOTAL OPERATION 124 EMI		91 623,00 €
Bon 19100328 gymnase oradour	CASAL SPORT	441,00 €
Plaque arriere pour abris de touche	AUVERGNE SPORTS NATURE EQUIPEMENTS	1 091,00 €
TOTAL OPERATION 105 GYMNASE		1 532,00 €
Remplacement porte	ABCS	4 452,00 €
TOTAL OPERATION 107 RNN		4 452,00 €
TOTAL RESTES A REALISER DEPENSES		1 311 064,00 €

	Propositions 2020
Cité du cuir démolitions abords 7D	85 000 €
MOE Cité du Cuir	260 000 €
Honoraires AMO	18 000 €
Travaux stationnements talus SNCF et cheminements	450 000 €
CITE DU CUIR (HT)	813 000 €
Travaux TF	940 000 €
BASE DE LOISIRS SAINT-VICTURIEN (TTC)	940 000 €
Réhabiliter l'aire d'accueil TRANCHE 2	190 000 €
AIRES D'ACCUEIL ET DE STATIONNEMENT	190 000 €
Serveurs	5 500 €
Réfection de joints des bassins	35 000,00 €
Plaque vitrocéramique	250,00 €
Centre aqua réaménagement de l'accueil et des bureaux, climatisation de la zone accueil hall accueil	125 000,00 €
CENTRE AQUA-RECREATIF	165 750 €
Panneaux acoustique pour Saint-victurien	1 500 €
Acquisition de mobilier pour le R-1	7 900 €
Ordinateur pour le R-1	600 €
Achat d'instruments de musique	5 000 €
Travaux EDMI R-1 Actualisation et avenant	1 000 €
Autre matériel pédagogique	1 000 €
ECOLE DE MUSIQUE	17 000 €
Réfection des avants-toits et gouttières	4 250 €
Remplacement chaudière	12 000 €
ALSH	16 250 €
La Chassagne - Changement du liner de la piscine	8 500 €
La Chassagne - Changement du filtre à sable de la piscine	1 200 €
Four	250 €
GITES	9 950 €
Divers	1 000 €
GYMNASE ORADOUR	1 000 €
VOIRIE /OUVRAGES D'ART	1 000 000 €
Dorsal FTTH Saint-Victurien	291 500,00 €
Switch réseaux	18 000,00 €
Téléphonie	1 500,00 €
Parafeu	2 650,00 €
Accord Cadre Ordinateurs, Logiciels (équipement, matériel)	13 000,00 €
INFORMATIQUE / DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	326 650 €
OTSI Rochecouart - Place du Chateau - Borne Interactive -	42 000 €
EPCC la Mégisserie, travaux de réhabilitation (étanchéité, éclairage)	50 000 €
5 quai des mégisseries - création sanitaires	11 000 €
Démolitions quai des Mégisseries	600 000 €
Rénovation et entretien du patrimoine intercommunal	242 725 €
AUTRES BATIMENTS	945 725 €
Remplacement d'un 14T Benne Iveco VOIRIE	180 000 €
AUTRES MATERIELS / MOBILIER	180 000 €
Aides à l'investissement Immobilier des entreprises	100 000 €
ECONOMIE	100 000 €
Tx en régie bâtiments	15 000 €
Tx en régie voirie	15 000 €
TRAVAUX EN REGIE	30 000 €
Subvention équipement EPCC	13 500 €
subvention équipement Fédération de pêche (rampe Ile de Chaillac)	1 600 €
CUS	25 000 €
Dispositif départemental pour la rénovation des façades	40 000 €
Fonds de soutien Etat crise covid	100 000 €
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	180 100 €
TOTAL BG	4 915 425 €

PARAMETRES	BP 2020	Observations
Excédent ou déficit de FCT		
excédent ou déficit d'invt	5103	
Recettes de FCT	18276	
73 fiscalité	13591	
74 DGF	3472	
70 Produits des services	740	
Autres recettes	473	Cessions
Dépenses de FCT	17231	
012 personnel	4659	
011 Charges Courantes	2562	étude transfert eau / assainissement, achat de masques
65 autres charges de gestion	2676	dont la contribution contingent incendie
67 Charges exceptionnelles	10	
014 Dot compensation	6012	Révision des AC et prise en charge du FPIC à 100 %
Amortissement, autres, ordre	1312	dont 798 k€ de dépenses imprévues
Excédent brut de FCT	1045	
Annuité de la dette	662	
Solde	383	
Recettes d'INVT	1295	
13 subventions	529	
ordre, autre FCTVA VEFA	477	
RAR	289	
Capacité d'INVT sans emprunt	1678	
Dépenses d'INVT	6781	
20, 21, 23 Dépenses	4916	
Amortissement, autres, ordre	554	dont remboursement sub Feder + fonds de soutien
RAR	1311	
Emprunts	0	
Variation du fds de roulement	-5103	
Résultat de clôture	0	

ETAT DE LA DETTE

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME
AUTRES DETTES

A 2.1
A 2.2
A 2.3

A 2.1 - DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL	0,00	3 429 238,71	653 646,87	37 602,48	616 044,39
<u>Organismes de droit privé (3)</u>					
dexia crédit local		530 667,81	130 745,32		130 745,32
CREDIT AGRICOLE CENTRE OUE		1 965 083,40	344 864,41	7 355,34	337 509,07
CAISSE EPARGNE AUVERGNE E		623 487,50	134 318,64	26 528,64	107 790,00
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIG					
LA BANQUE POSTALE		310 000,00	43 718,50	3 718,50	40 000,00
CCM LIMOGES					
CREDIT MUTUEL CAISSE REGIO					
AGENCE DE L EAU LOIRE BRETA					

A 2.2 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (4)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital de l'exercice	Annuité à payer de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
...					

A 2.3 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - Ventes			
Dettes pour location - Acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			
...			

(1) Ne comptabiliser que le compte 18441 opérations afférentes à l'emprunt

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre de contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

(3) A détailler en tant que de besoin selon la nature du prêteur

(4) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge un emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

BUDGET ORDURES MENAGERES

Le budget annexe proposé au budget primitif 2020 est impacté par les décisions prises lors de la crise sanitaire liée au coronavirus : une diminution des recettes est notamment à prévoir suite à la décision d'exonérer les catégories 1 à 3 pendant la période d'arrêt de leur activité. Dans cette perspective, les investissements, notamment liés à la mise en œuvre de la redevance incitative et à la redéfinition des tournées ont été revus.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre à 3 309 082 € en dépenses et en recettes.

a) Les moyens de l'exercice

Les recettes viennent principalement des redevances du service pour un montant de 2 920 000 €. Comme précisé, ce montant de recettes a été revu à la baisse malgré une augmentation des redevances décidée pour 2020 (environ 2 € par personne et par an), notamment celles concernant les gros producteurs. En effet, les élus communautaires ont souhaité soutenir les entreprises, commerces, et autres professions indépendantes en exonérant de redevance tous ceux qui se sont retrouvés sans activité ou avec une activité fortement réduite pendant la période de crise sanitaire.

Les autres recettes proviennent de reprises de provisions, des amortissements de subventions (opérations d'ordre) et de l'excédent constaté 2019 de la section de fonctionnement pour 262 328 €.

Cf. TARIFS 2020 page suivante

b) Les charges de l'exercice

Les dépenses au budget des ordures ménagères sont composées essentiellement des charges à caractère général, des charges de personnel et des contributions au SYDED et s'évaluent à 3 154 982 €, hors dotations aux amortissements. Elles sont impactées cette année par le transfert de la compétence « haut de quai » (déchèteries) au SYDED depuis le 1^{er} janvier 2020, ainsi que par la préparation de la mise en place de la redéfinition des tournées de collecte et la redevance incitative.

Aucun déficit antérieur n'est à inscrire en dépenses

Elles se décomposent comme suit :

- **les charges de personnel** : 974 300 € (31 % des dépenses réelles de fonctionnement). La baisse importante par rapport au réalisé 2019 (- 50 000 €), s'explique par le transfert de deux agents au SYDED pour l'exercice de la compétence « haut de quai ».
- **les charges à caractère général** : 562 400 € (18 %). Une augmentation importante de ce chapitre est à constater par rapport au réalisé 2019, et s'explique par des frais de réalisation d'une étude pour redéfinir les tournées, la réalisation d'une enquête pour distribuer les bacs, l'achat de pièces détachées pour la réparation des bacs et les frais de communication liés à la mise en place de la redevance incitative. Compte tenu de la difficulté de fonctionnement du service des ordures ménagères pendant la période de crise sanitaire, les dossiers concernant la mise en place de la redevance incitative et la redéfinition des tournées ne pourront peut-être pas être mis en œuvre conformément au calendrier initial. L'ensemble de ces dépenses pourra donc être revu à l'occasion d'une décision modificative en fonction de l'état d'avancement des dossiers.
- **autres charges de gestion courante** : 1 460 000 € (46 %) (dépenses liées au traitement des OMR et des déchetteries). L'augmentation importante de ce chapitre par rapport au réalisé 2019 (+ 100 000 €) s'explique par la compensation au SYDED du transfert de la compétence « haut de quai ».
- **charges diverses** : 59 500 € (titres annulés, dépréciation actifs)
- **charges financières** : 6 000 € pour les frais d'engagement de la ligne de trésorerie
- **opérations d'ordre ; amortissements** : 154 100 €

Un virement de 92 782 € est possible vers la section d'investissement et permet d'équilibrer la section de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissements 2020 s'équilibre à 943 220 € en dépenses et en recettes.

Les dépenses concernent essentiellement les frais liés à l'acquisition d'équipements pour la mise en œuvre de la redevance incitative (conteneurs et composteurs) et au remplacement d'une benne :

Renouvellements, grosses réparations, mise en conformité, sur équipements existants	Montant prévisionnel €TTC	Article
Equipement BOM en GPS et matériel d'identification bacs pucés	90 000,00 €	2183
Renouvellement BOM	220 000,00 €	2182
Plateau 3,5 t entretien Ecopoint	45 000,00 €	2182
camion 3,5t avec hayon d'occasion (entretien conteneurs)	30 000,00 €	2182
Logiciel facturation	46 000,00 €	2051
Conteneurs	410 000,00 €	2188
Petits matériels (souffleur, visseuse, scie, boîte à outils remplie)	4 000,00 €	2188
Achat composteurs	33 000,00 €	2188
Remplacement fauteuils service administratifs	2 000,00 €	2184
	880 000,00 €	

Les recettes sont constituées :

- des dotations aux amortissements (opérations d'ordre)
- de l'excédent 2019 reporté
- d'un virement de la section de fonctionnement
- d'un emprunt

PARAMETRES	BP 2020	
Excédent ou déficit de FCT		
excédent ou déficit d'inv	593	
Recettes de FCT	3047	
70 Produits des services	2982	Calitum - 13 000 €
Autres recettes	65	
Dépenses de FCT	3216	
012 personnel	974	2 postes en moins transférés SYDED
011 Charges Courantes	562	Sacs poubelle (choix) + redéfinition des tournées + enquête distribution des sacs
65 autres charges de gestion	1460	Dont remboursement déchèteries au Syded
67 charges exceptionnelles	10	
Amortissement, autres, ordre	210	
Excédent brut de FCT	-169	
Annuité de la dette	34	
Solde	-203	
Recettes d'INVT	154	
13 subventions	0	
ordre, autre	154	
Capacité d'INVT sans emprunt	-49	
Dépenses d'INVT	909	
20, 21, 23 Dépenses	880	Nécessaire à la mise en plac de la TI
RAR	2	
Amortissement, autres, ordre	27	
Emprunts	365	
Variation du fds de roulement	-593	
Résultat de clôture	0	

BUDGET EAU

Ce budget de l'eau est le premier adopté par la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin, compétente depuis le 1^{er} janvier 2020.

Il a été réalisé sur la base des comptes administratifs 2019 des communes concernées.

Il prend en compte les tarifs votés par les communes, c'est-à-dire sans augmentation.

En attente des décisions de l'ensemble des Conseils municipaux concernés, il n'intègre que le transfert de résultat de la commune de Saint-Junien qui a d'ores et déjà délibéré (principe de l'inscription des recettes certaines).

Les autres transferts d'excédents pourront être intégrés par voie de décision modificative, dès que les Conseils municipaux auront transmis leur délibération.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre à 2 091 943 € en dépenses et en recettes.

c) les moyens de l'exercice

Les recettes viennent principalement des redevances du service (vente d'eau, location de compteurs, etc.) pour un montant de 1 900 000 €. Cette évaluation tient compte d'un maintien des tarifs à leur niveau 2019.

Elles prévoient également le reversement de l'excédent de fonctionnement du budget eau de la Commune de Saint-Junien qui s'élève à 135 543 €.

Les autres opérations concernent des opérations d'ordre.

d) Les charges de l'exercice

Les dépenses réelles au budget de l'eau sont composées essentiellement des charges à caractère général et des charges de personnel et s'évaluent à 1 688 943 €.

Elles se décomposent comme suit :

- **les charges de personnel** : 329 143 € (22 %). Ces crédits intègrent le recrutement d'un personnel technique pour pallier les non transferts de personnel par les communes
- **les charges à caractère général** : 1 099 800 € (71 %), dont la facture d'achat d'eau de Rochechouart pour 62 500 €.
- **autres charges de gestion courante** : 1 500 € (dépenses liées aux créances admises en non-valeur ou éteintes)
- **atténuations de produits** : les reversements des redevances pollution et modernisation à l'agence de l'eau sont pour l'instant estimés à 245 000 €.
- **charges financières** : 13 500 € pour les intérêts des emprunts et de la ligne de trésorerie.

Les dotations aux amortissements et autres opérations d'ordre sont évaluées à 403 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissements 2020 s'équilibre à 804 103 €.

Les recettes de cette section sont constituées du reversement de l'excédent de la Commune de Saint-Junien à hauteur de 401 103 € et des opérations d'ordre liées aux amortissements pour 402 700 €.

En dépenses 707 703 € ont été inscrits sur les chapitres liés aux dépenses d'équipements et aux travaux. Ces crédits permettront les premières interventions indispensables.

40 000 € sont nécessaires au remboursement des emprunts souscrits par les Communes et transférés à la Communauté de Communes.

Enfin 56 400 € sont consacrés aux opérations d'ordre.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Au même titre que celui de l'eau, ce budget annexe est le premier adopté par la Communauté de Communes. Il a également été réalisé sur la base des comptes administratifs 2019 des communes concernées.

A ce stade, et en attendant les décisions des Conseils municipaux, il n'intègre que les excédents des Communes de Saint-Junien et de Vayres qui ont d'ores et déjà délibéré. Les autres reversements d'excédents pourront être intégrés par décision modificative après délibération des Communes.

Dans l'attente de la conclusion des discussions politiques, ce budget ne prévoit pas d'éventuelles participations des communes aux eaux pluviales.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre à 2 015 570 € en dépenses et en recettes.

e) les moyens de l'exercice

Les recettes viennent principalement des redevances du service pour un montant de 1 326 391 €. Les autres opérations concernent les reversements des excédents de fonctionnement des budgets assainissement des Communes de Vayres et Saint-Junien (414 079 €) ainsi que des opérations d'ordre et des recettes exceptionnelles pour 275 100 €.

Aucune contribution pour le traitement des eaux pluviales n'a été prévue à ce stade. En effet la loi Notre n'a finalement pas prévu le transfert automatique de la compétence eaux pluviales à la Communauté de Communes avec l'eau et l'assainissement, elle reste donc règlementairement sous la responsabilité des communes.

f) les charges de l'exercice

Les dépenses réelles au budget de l'assainissement sont composées essentiellement des charges à caractère général et des charges de personnel et s'évaluent à 1 212 870 €.

Elles se décomposent comme suit :

- **les charges de personnel** : 313 000 € (33 %) qui prévoient le recrutement de deux personnels techniques et d'un agent administratif pour compenser les non transferts de personnel par les communes.
- **les charges à caractère général** : 518 400 € (55 %)
- **autres charges de gestion courante** : 12 500 € (dépenses liées aux créances admises en non-valeur ou éteintes)
- **charges exceptionnelles** : 10 000 € (titres annulés sur exercices précédents)
- **charges financières** : 96 650 € pour les intérêts des emprunts et de la ligne de trésorerie

Les dotations aux amortissements et autres opérations d'ordre sont évaluées à 802 700 €. Enfin 262 320 € de dépenses imprévues permettent d'équilibrer la section.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissements 2020 s'équilibre à 1 493 274 €.

Les recettes de cette section sont constituées :

- des subventions pour 161 465 € (essentiellement pour Sicioreix),
- du transfert de l'excédent d'investissement de la Commune de Saint-Junien (529 109 €) destiné à couvrir les travaux de Sicioreix et les restes à réaliser
- des opérations d'ordre liées aux amortissements à hauteur de 802 700 €.

En dépenses 973 174 € ont été inscrits sur les chapitres liés aux dépenses d'équipements et aux travaux. Ces crédits permettront la réalisation des travaux d'assainissement du village de Sicioreix et la couverture des restes à réaliser.

245 000 € sont nécessaires au remboursement des emprunts souscrits par les Communes et transférés à la Communauté de Communes.

Enfin 275 100 € sont consacrés aux opérations d'ordre.

BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre à 37 850 € en dépenses et en recettes.

a) les moyens de l'exercice

Avec un excédent antérieur reporté de 6 013 €, les recettes viennent principalement des redevances du service pour un montant de 27 337 €.

b) les charges de l'exercice

Les dépenses au budget SPANC sont composées essentiellement des charges à caractère général et des charges diverses. L'absence de souscription d'emprunt permet de n'inscrire aucune charge financière.

Elles se décomposent comme suit :

- **les charges à caractère général : 5 100 €**
- **charges de personnel : 32 100 €**
- **autres charges de gestion courante et opérations d'ordre : 650 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre à 21 979 € en dépenses et en recettes
Les recettes proviennent de l'excédent reporté

BUDGET ATELIER RELAIS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre à 120 000 € en dépenses et en recettes.

c) les moyens de l'exercice

Les recettes viennent des loyers pour 120 000 €.

d) les charges de l'exercice

L'ensemble des opérations réelles est approché à hauteur de 31 750 €.

Elles se décomposent comme suit :

- **les charges à caractère général** : 12 650 € Les charges générales correspondent à l'ensemble des charges récurrentes (assurances, taxes...),
- **les charges financières** : à hauteur de 19 100 €

Seul le virement à la section d'investissement est à prendre en compte en plus pour 88 250 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les investissements 2020 s'équilibrent à 836 847 € en recettes et en dépenses et concernent :

- **le remboursement du capital des emprunts** pour 112 000 €,
- **le déficit antérieur reporté** de 724 847 €

Un emprunt d'équilibre de 642 570 € vient s'inscrire en recettes, en plus du virement de la section de fonctionnement qui s'élève à 88 250 € et de l'affectation du résultat 2019 pour 106 027 €.

BUDGET DES LOTISSEMENTS INTERCOMMUNAUX

Les recettes nécessaires à l'équilibre de ces budgets s'établissent ainsi qu'il suit :

Lotissement	Subvention, emprunt, immobilisation ou vente	Montant
L'Etang	Vente + subvention	113 461 €
Les Rochers	vente	55 322 €
ZIAC la Vergne	subvention	88 216 €

Le budget concernant le lotissement « Chez Barataud » a été clôturé en 2019 et ne fait donc pas l'objet d'un budget primitif 2020.

BUDGET ZA DE BOISSE

La section de fonctionnement s'équilibre à 4 088 372 € et concerne des opérations d'ordre de stocks pour 4 021 372 € et des frais financiers liés au prêt relais pour 10 000 €.

Les recettes prévoient 755 336 € liés à la vente des terrains réalisées en 2019 mais non pris en compte comptablement ainsi que des soldes de subventions à hauteur de 213 500 €. Les autres recettes sont des opérations d'ordre (variation de stock).

La section d'investissement s'équilibre à 4 011 372 € grâce à des opérations d'ordre liées à la comptabilité des lotissements.

197 300 € sont inscrits en dépenses au titre du remboursement d'une partie du prêt relais, dans la perspective de la perception des subventions et de la réalisation de ventes. 57 000 € serviront à solder les travaux et dernières études. Les autres dépenses sont des opérations d'ordre liées à la reprise du stock.

--oOo--

Tels sont les budgets primitifs que nous vous proposons de voter pour 2020, dans le respect des engagements collectifs et des débats tenus.